

CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT N°1 DTM 2017
RELATIVE A LA MISE EN PLACE DU FESTI'MARONI
ET DU MARCHE ARTISANAL DU MARONI 2017

Entre d'une part:

L'OFFICE DE TOURISME de Maripa-Soula
Passage Vignon
97370 Maripa-Soula
Représentée par sa Directrice, Mme Margaux BACHELIER
Ci-après dénommée « l'Office de Tourisme »

Et d'autre part :

Le PARC AMAZONIEN DE GUYANE (PAG), établissement public
N°SIRET : 200000843100013
1 Rue Lederson
97354 REMIRE-MONTJOLY
Représenté par son directeur, M Gilles KLEITZ
Ci-après dénommé « le Parc National »

Vu la loi n°2006-436 du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux ;

Vu le décret n°2007-266 du 27 février 2007 créant le Parc national dénommé « Parc amazonien de Guyane »

Vu l'arrêté du 23 février 2007 arrêtant les principes fondamentaux applicables à l'ensemble des parcs nationaux ;

Vu la délibération du conseil d'administration du Parc amazonien de Guyane n°2014-162 en date du 13 mars 2014 portant délégation de certaines compétences au bureau ;

Vu le décret n°2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le Contrat d'Objectifs 2015-2017 / Etat – Etablissement public du Parc amazonien de Guyane ;

Vu la Charte du Parc amazonien de Guyane approuvée par décret n°2013-968 du 28 octobre 2013 ;

Vu l'arrêté du MEDDE en date du 23 septembre 2014 nommant Monsieur Gilles KLEITZ en qualité de directeur de l'Etablissement public du parc national ;

Vu la convention d'application signée le 4 mars 2016 entre la Commune de Maripa-Soula et le Parc amazonien, notamment la fiche projet n°8 « Marché Artisanal du Maroni ».

Vu le plan opérationnel d'actions touristiques 2016-2018 de l'Office de tourisme, validé le 05 Avril 2016 par la délibération n°2016/50.

Vu la délibération n°2015/40 en date du 30 Juin 2015 nommant Madame Margaux BACHELIER en qualité de directrice de l'Office de tourisme, établissement public industriel et commercial (EPIC).

CONSIDERANT

Que le Parc amazonien de Guyane souhaite s'impliquer dans des actions visant à la reconnaissance et à la valorisation de la diversité culturelle, de transmission des valeurs, savoirs et savoir-faire.

Qu'à travers l'action proposée, le Parc amazonien de Guyane inscrit son intervention dans le cadre de :

- L'enjeu 2 de la Charte du Parc National, *Reconnaissance et valorisation de la diversité culturelle et transmission des valeurs, savoirs et savoir-faire*, et plus particulièrement :
 - Sous-orientation II-3-1 : œuvrer pour la reconnaissance publique de la diversité culturelle
 - Sous-orientation II-3-2 : favoriser des espaces de rencontres et de dialogue entre les cultures
- L'orientation stratégique 3 *Accompagner les acteurs du territoire dans une logique de développement durable*, et plus particulièrement :
 - Sous-axe 3.6 : Soutenir l'activité économique locale, dont valorisation des patrimoines culturels et des savoir-faire artisanaux

Que l'Office de tourisme de Maripa-Soula souhaite s'impliquer dans des actions visant à la promotion du territoire et de sa diversité culturelle et environnementale.

Qu'à travers l'action proposée, l'Office de tourisme de Maripa-Soula inscrit son intervention dans le cadre de :

- L'axe stratégique 3 du plan opérationnel d'actions touristiques 2016-2018, *Structurer la filière touristique grâce à une mise en réseau et une coopération des acteurs locaux et intercommunaux*, et plus particulièrement :
 - Chantier prioritaire 2 : Créer des circuits thématiques communaux
 - Chantier prioritaire 3 : Créer des packages thématiques communaux et intercommunaux
 - Chantier prioritaire 4 : Des évènements multipartenaires

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUI

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objectif de définir les modalités de partenariat entre le Parc national et l'Office de Tourisme en vue de mettre en œuvre les manifestations organisées dans le cadre du « Festi'Maroni » du 05 au 09 juin 2017, et le Marché artisanal du Maroni, le 10 juin 2017 à Maripa-Soula.

Le Parc national et l'Office de Tourisme, conscients de la nécessité de soutenir la reconnaissance des savoirs et savoir-faire du territoire, se placent comme partenaires et co-porteurs du Marché artisanal du Maroni, événement régional majeur de valorisation du territoire et du patrimoine culturel local. En 2017 et dans le cadre des 10 ans du Parc national, le Festi'Maroni sera principalement organisé par le Parc national, avec le soutien de l'Office de Tourisme pour ce qui concerne la mise en tourisme et la promotion de l'événement.

La présente convention a pour objectif de définir les modalités de ce partenariat.

Article 2 : Descriptif de l'opération

Pour célébrer les 10 ans du Parc amazonien, le Parc national prévoit des animations et activités avant, pendant et après le Marché artisanal du Maroni sur tout le territoire du Parc national. A Maripa-Soula plus spécifiquement, la danse sera mise à l'honneur via des échanges culturels, des représentations, concours, et concerts. Ces animations permettront de montrer la diversité et la richesse des danses modernes et traditionnelles de toutes les communautés du fleuve : aluku, wayana, créole, brésilienne.

Le Marché artisanal du Maroni viendra clore le programme du Festi'Maroni et la semaine d'animations prévues à Maripa-Soula. Le marché a pour objectifs de :

- Valoriser les produits artisanaux du territoire et les produits agro-transformés
- Favoriser la structuration des filières artisanale et touristique
- Favoriser la promotion du territoire à travers une communication efficace permettant sa mise en valeur

Le marché se met en place tous les ans autour d'une nouvelle thématique et regroupe plus de 140 exposants. La population locale y participe activement et la mise en tourisme de l'événement connaît un essor permettant aux visiteurs extérieurs de découvrir la commune de Maripa-Soula et certaines de ses attractions touristiques.

Le Parc national, co-porteur et pilote du projet, s'engage à assurer la maîtrise d'ouvrage des événements :

Festi'Maroni :

- Animer les réunions de préparation, assurer le suivi de l'équipe projet et les réunions régulières du comité de pilotage chargé de la mise en œuvre des manifestations ;
- Coordonner la préparation des animations spécifiques :
 - Mobilisation des danseurs et associations partenaires,
 - Elaboration d'une programmation spécifique, en lien avec les associations (voir programme indicatif en annexe 1)

- Coordonner la mise en place des animations
- Assurer la communication des manifestations sur tout le territoire guyanais et accompagner l'Office de Tourisme dans sa mise en tourisme :
 - Plan média et promotion médiatique
 - Elaboration et diffusion de visuels spécifiques
 - Promotion pendant le Salon du Tourisme 2017

Le Parc national s'engage notamment à transmettre à l'Office de Tourisme tous les supports et messages diffusés dans le cadre de son plan de communication de manière à faciliter le relais par l'Office de Tourisme.
- Assurer la recherche de financements du projet
- Assurer le suivi administratif et financier de la manifestation, ainsi que la transmission du bilan à l'issue de l'événement.

Marché artisanal du Maroni :

- Animer les réunions de préparation de l'événement, assurer le suivi de l'équipe projet et les réunions régulières du comité de pilotage chargé de la mise en œuvre du projet ;
- Assurer la mobilisation des participants au marché : artisans, cuisinières et agro-transformateurs de Maripa-Soula Bourg et ses écarts, de Papaïchton et ses écarts, de l'Oyapock ;
- Coordonner la préparation des animations spécifiques à l'édition 2017 de l'événement, avec les associations sélectionnées dans le cadre de l'appel à propositions diffusé à cet effet ;
- Coordonner la mise en place des différents pôles et espaces sur site :
 - Elaborer un plan détaillé de l'espace,
 - Coordonner, avec les partenaires du projet, l'aménagement des différents espaces,
 - Le Parc national sera spécifiquement chargé de la construction d'un carbet-bâche ainsi que de l'installation de bâches de protection à l'intérieur de la salle.
- Assurer la communication de la manifestation sur tout le territoire guyanais, et accompagner l'Office du Tourisme de Maripa-Soula dans sa mise en tourisme :
 - Plan média et promotion médiatique,
 - Elaboration et diffusion de visuels spécifiques,
 - Promotion pendant le Salon du Tourisme 2017.

Le Parc national s'engage notamment à transmettre à l'Office de Tourisme tous les supports et messages diffusés dans le cadre de son plan de communication de manière à faciliter le relais par l'Office de Tourisme.
- Assurer la recherche de financements du projet ;
- Assurer le suivi administratif et financier de la manifestation, ainsi que la transmission du bilan à l'issue de l'événement.

L'Office de Tourisme, associée au Festi'Maroni et co-porteur du projet Marché artisanal 2017, s'engage à :

Festi'Maroni et Marché artisanal du Maroni :

- Assurer la promotion et la mise en tourisme des manifestations organisées via l'élaboration de packages touristiques qui permettront aux visiteurs extérieurs d'assister aux festivités. Ces packages devront être présentés au plus tard lors du Salon du Tourisme 2017, et tiendront compte de la programmation et des animations prévues durant la semaine du 05 juin 2017.
- Relayer la communication de l'événement
- Soumettre un bilan de la mise en tourisme aux partenaires du projet à l'issue des manifestations
- Assurer un soutien financier aux manifestations sous la forme de :
 - Subventions exceptionnelles de fonctionnement
 - Contributions en nature via le travail de ses salariés
 - Achats de marchandises estampillées « Festi' Maroni »
 - Achats de prestations de services dans le cadre de la mise en tourisme

Article 3 : Dispositions financières

Plan de financement Festi'Maroni:*

Le coût total estimé de l'opération est de 40 981 € et se répartit comme suit :

DEPENSES EN FONCTIONNEMENT			
Charges		Produits	
Désignation	Montant en €	Finaceur	Montant en €
Animations dansantes	19 100 €	PAG	6 100 €
		Autre sponsor	3 000 €
		DAC	10 000 €
Visites de sentiers	744 €	OT	544 €
		PAG	200 €
Exposition photos, conférences et projections	2 000 €	PAG	2 000 €
Concours de danse	2 000 €	PAG	1 000 €
		Autre sponsor	1 000 €
Sous-total 1	23 844 €		23 844 €
APPORTS EN NATURE			
Charges		Produits	
Désignation	Montant en €	Finaceur	Montant en €
Coordination générale	6 137 €	MAIRIE MPA	1 000 €
		PAG	5 000 €
		OT	137 €
Logistique	11 000 €	PAG	6 000 €
		MAIRIE MPA	5 000 €
Sous-total 2	17 137 €		17 137 €
TOTAL (1 + 2)	40 981 €		40 981 €

* NB : ce plan de financement est conditionné à l'obtention de financements extérieurs (mécénat, sponsoring, dons en nature...) et sera revu en fonction des partenariats formalisés pendant la phase de préparation.

Plan de financement Marché artisanal du Maroni :

Le coût total estimé de l'opération est de 142 315 € et se répartit comme suit :

DEPENSES EN FONCTIONNEMENT			
Charges		Produits	
Désignation	Montant en €	Financier	Montant en €
Animations sportives	620 €	Autre Sponsor	620 €
Animations musicales et culturelles	100 €	PAG	100 €
Mobilisation des artisans	300 €	PAG	300 €
Installation de l'espace	880 €	PAG	880 €
Petit matériel et décoration	3 000 €	PAG	3 000 €
Dossier Grand Rassemblement (Croix blanche)	2 050 €	MAIRIE MPA	2 050 €
Dossier Grand Rassemblement (Cyno Garde)	859 €	MAIRIE MPA	859 €
Mise en tourisme	10 500 €	OT	10 500 €
Objets promotionnels (t-shirts)	4 000 €	OT	2 000 €
		PAG	2 000 €
Communication et promotion de l'évènement	8 950 €	PAG	6 950 €
		OT	2 000 €
Sous-total 1	31 259 €		31 259 €
DEPENSES EN INTERVENTION			
Charges		Produits	
Désignation	Montant en €	Financier	Montant en €
Animations sportives	5 000 €	MAIRIE MPA	5 000 €
Animations culturelles et musicales	55 000 €	MAIRIE MPA	5 000 €
		OT	10 000 €
		Autre sponsor	40 000 €
Appui logistique	2 000 €	PAG	2 000 €
Sous-total 2	62 000 €		62 000 €
APPORTS EN NATURE			
Charges		Produits	
Désignation	Montant en €	Financier	Montant en €
Coordination générale de l'évènement	12 283 €	MAIRIE MPA	1 841 €
		PAG	10 442 €
Mobilisation des artisans	3 713 €	PAG	3 713 €
Mise en tourisme	1 500 €	OT	1 500 €
Mise en place de l'espace et appui logistique	22 289 €	MAIRIE MPA	16 009 €
		PAG	6 280 €
Communication et promotion	8 358 €	PAG	8 358 €
Frais de fonctionnement	913 €	PAG	913 €
Sous-total 3	49 056 €		49 056 €
TOTAL (1 + 2 + 3)	142 315 €		142 315 €

*NB : ce plan de financement est conditionné à l'obtention de financements extérieurs (mécénat, sponsoring, dons en nature...) et sera revu en fonction des partenariats formalisés pendant la phase de préparation.

GW MB

Répartition globale par financeur :

Festi'Maroni :

REPARTITION FINANCEURS						
FINANCEURS	contribution en numéraire (1)	%	contribution en nature (2)	%	MONTANT (1+2)	%
OT	544 €	2,28%	137 €	0,80%	681 €	1,66%
PAG	9 300 €	39,00%	11 000 €	64,19%	20 300 €	49,54%
MAIRE MPA	0 €	0,00%	6 000 €	35,01%	6 000 €	14,64%
DAC	10 000 €	41,94%	0 €	0,00%	10 000 €	24,40%
Autre sponsor	4 000 €	16,78%	0 €	0,00%	4 000 €	9,76%
TOTAL	23 844 €	100,00%	17 137 €	100,00%	40 981 €	100,00%

Marché artisanal du Maroni :

REPARTITION FINANCEURS						
FINANCEURS	contribution en numéraire (1)	%	contribution en nature (2)	%	MONTANT (1+2)	%
OT	24 500 €	26,27%	1 500 €	3,06%	26 000 €	18,27%
PAG	15 230 €	16,33%	29 706 €	60,56%	44 936 €	31,58%
MAIRE MPA	12 909 €	13,84%	17 850 €	36,39%	30 759 €	21,61%
Autre sponsor	40 620 €	43,56%	0 €	0,00%	40 620 €	28,54%
TOTAL	93 259 €	100,00%	49 056 €	100,00%	142 315 €	100,00%

Engagements financiers :

Le Parc national s'engage aux contributions financières suivantes :

Pour le Festi'Maroni :

- 9 300 € de dépenses prévisionnelles correspondant à la prise en charge des achats et prestations listées dans le tableau ci-dessus ;
- 11 000 € de contribution en personnel, temps/agent ou mise à disposition de matériel.

Pour le Marché artisanal du Maroni :

- 15 230 € de dépenses prévisionnelles correspondant à la prise en charge des achats et prestations listées dans le tableau ci-dessus ;
- 29 706 € de contribution en personnel, temps/agent ou mise à disposition de matériel.

Le Parc national s'engage également à assurer la recherche de financement auprès de partenaires et sponsors extérieurs pour compléter les besoins financiers identifiés dans le plan de financement prévisionnel de la manifestation.

L'Office de Tourisme s'engage aux contributions financières suivantes :

Pour le Festi'Maroni :

- 544 € de dépenses prévisionnelles correspondant à la prise en charge de visites guidées
- 137 € de contribution en personnel correspondant à des visites guidées.

Pour le Marché artisanal du Maroni :

- 24 500 € de dépenses prévisionnelles correspondant aux activités suivantes :
 - Mise en tourisme : 10 500 €
 - Communication : 2 000 €
 - Animations : 10 000 €
 - Achat de marchandises : 2 000 €

Un avenant à cette convention pourra être rédigé une fois ce montant prévisionnel validé.

- 1 500 € de contribution en personnel, temps/agent ou mise à disposition de matériel.

Autres financements :

Dans l'hypothèse où des financements extérieurs seraient obtenus pour l'organisation du Festi'Maroni et du Marché artisanal 2017, ceux-ci seront affectés prioritairement au versement des subventions aux associations partenaires du Marché artisanal; Le solde servira à couvrir les autres dépenses liées à la mise en place des manifestations.

Article 4 : Mise en œuvre de la manifestation

Les parties s'engagent à communiquer régulièrement sur les avancées de la préparation de la manifestation dans le cadre des comités de pilotage organisés tous les deux mois au moins, ou à l'occasion de toute autre rencontre.

En cas de modification majeure apportée au projet, les parties s'engagent à se concerter pour décider ensemble de ces modifications. Toute modification à la hausse ou à la baisse du plan de financement par l'une des parties devra être notifiée par écrit dans les meilleurs délais.

Article 5 : Actions de communication

Le Parc national et l'Office de Tourisme s'engagent à faire référence à leur partenariat dans toutes leurs communications ayant trait à la présente convention.

Logo du Parc national :



Logo de l'Office de Tourisme :



Article 6: Durée

La présente convention prend effet à compter de sa signature par les deux parties. Elle prend fin au de plein droit à la date du 10 décembre 2017, soit 6 mois après la manifestation.

Article 7 : Suivi et contrôle de l'exécution

Le contrôle de l'exécution de la présente convention est exercé par :

- Pour le Parc national, par M Gilles KLEITZ, Directeur de l'établissement.
- Pour l'Office de Tourisme, par Mme Margaux BACHELIER, Directrice de l'établissement.

Au sein du Parc national, le pilotage et le suivi de l'opération se feront par la délégation territoriale du Maroni (Fanny FAIVRE D'ARCIER, chargée de développement local et coordinatrice du projet sous couvert de Fabien PONS-MOREAU, responsable développement local et Gilles FARNY, chef de délégation).

Article 8 : Résiliation et résolution

Chacune des parties pourra résilier unilatéralement la présente convention. La résiliation ne prendra effet qu'après un délai de un mois à compter de l'envoi de la résiliation par lettre avec accusé-réception. La lettre précisera les motifs ayant conduit à l'utilisation de cette procédure.

Le contrat pourra être résolu si une ou plusieurs clauses de la présente convention ne sont pas respectées et mettent de ce fait l'équilibre et la sécurité de l'accord en péril. La résolution prendra effet dès réception par son destinataire de la lettre avec accusé-réception envoyée par l'initiateur de cette procédure. La lettre précisera les motifs ayant conduit à l'utilisation de cette procédure. La résolution gèlera immédiatement toutes les actions prévues dans la convention et générera sans aucune contrepartie la restitution de toutes les sommes perçues par le ou les bénéficiaires. En cas d'impossibilité de remboursement, le dossier sera porté devant la juridiction compétente.

Article 9 : Recours

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention, et après épuisement des voies de recours amiables prévues par la réglementation, est du ressort du tribunal administratif de Cayenne compétent.

Article 10 : Pièces contractuelles

Les pièces constitutives de la convention sont :

- Le présent document et son annexe « programme indicatif du Festi'Maroni »
- La fiche projet « Marché artisanal du Maroni »

Fait en deux exemplaires originaux,

A Maripa-Soula, le 16/02/2016

Monsieur le Directeur du Parc amazonien de Guyane Madame la Directrice de l'Office de Tourisme


Gilles KLEIZ



Office de Tourisme
MARIPASOULA.fr
Margaux BACHELIER - Margaux BACHELIER
EPIC - Passage Vignon
97370 Maripasoula info@maripasoula.fr 9
Siret : 753 802 826 00028 Tél. 06 94 23 02 24